

POUR UN PRIX DE VENTE HONORAIRES COMPRIS	HONORAIRES TTC		PRESTATIONS INCLUSES (1) Mandat à partir de 30 jours !
VENTE D'UN BIEN A USAGE D'HABITATION	Forfait fixe ou % (2) (3)	A la charge de (4)	
- € 50 000 €	4 500 €	V E N D E U R	✓ Prise de vue avec un artisan photographe professionnel
50 001 € 90 000 €	10%		✓ Virtualisation du bien en 360% permettant aux acquéreurs potentiels de visiter le bien en amont et/ou à distance
90 001 € 130 000 €	9,00%		
130 001 € 175 000 €	8,50%		✓ Création/montage d'une vidéo de présentation
175 001 € 200 000 €	8,00%		
200 001 € 250 000 €	7,50%		✓ Présence en vitrine 30 jours min. et sur nos écrans
250 001 € 300 000 €	7,00%		
300 001 € 350 000 €	6,50%		✓ Présence magazine(s) et sur les sites spécialisés en immobilier 24h/24, 7j/7
350 001 € 400 000 €	6,00%		
400 001 € 450 000 €	5,50%		✓ Présence dans l'ensemble des agences du réseau Stéphane Plaza Immobilier
450 001 € 500 000 €	5,00%		
500 001 € 600 000 €	4,50%		
600 001 € Au-delà	4,00%		
GARAGE OU PLACE DE PARKING	3 500 €		
LOCAL COMMERCIAL (MURS ET FONDS DE COMMERCE), TERRAIN	7%		

LOCATION VIDE OU MEUBLÉE À USAGE D'HABITATION	Part du Bailleur	Part du Locataire
Visite, constitution de dossier et rédaction du bail	10€ TTC / m ² pour les zones tendues	10€ TTC / m ² pour les zones tendues
Etat des lieux à l'entrée du locataire	8€ TTC / m ² pour les zones non tendues	8€ TTC / m ² pour les zones non tendues
	3€ TTC / m ²	3€ TTC / m ²
LOCATION DE LOCAUX PROFESSIONNELS ET/OU COMMERCIAUX	10% TTC du loyer annuel hors charges	10% TTC du loyer annuel hors charges

GESTION LOCATIVE	
Assurée par votre agence Stéphane Plaza Immobilier La Seyne sur Mer en partenariat avec Le service de Gestion	7,08% TTC des loyers hors charges encaissés - GLI 1,9% optionnelle



**ÉLUE MEILLEURE AGENCE
IMMOBILIÈRE DE L'ANNÉE
POUR LA DEUXIÈME FOIS
CONSÉCUTIVE !**

(1) Dans le cadre de la signature d'un mandat exclusif de 30 jours minimum

(2) Tranches non cumulatives. Montant d'honoraires minimum TTC 4500€

(3) Le montant des honoraires pourra être arrondi au millier inférieur

(4) Dans certains cas, les honoraires pourront être à la signature du mandat, à la charge de l'acquéreur